

AUTORISATION 2023/2024
DE PRISE EN CHARGE à L'ARRET du CAR SCOLAIRE
PAR AUTRE PERSONNE que le REPRESENTANT LEGAL

A retourner avant le 30 juin 2023
par mail à contact@ccvalguiers.fr
ou par courrier (CC Val Guiers
585 Route de Tramonet 73330
Belmont-Tramonet)

*Ce document est **obligatoire** et doit être rempli à chaque rentrée scolaire pour les élèves âgés de moins de 6 ans.
Sans celui-ci, votre enfant ne sera pas autorisé à descendre du car et sera ramené à l'école ou à la mairie.
A retourner à la CC Val Guiers avant le 30 juin 2023.*

Je soussigné(e)

Représentant légal de(s) enfant(s)

Scolarisé(s) à l'école de :

Autorise les personnes **MAJEURES** suivantes à prendre en charge mon ou mes enfants à l'arrêt du car :

-
-
-
-
-
-

Fait à, le

Signature

AUTORISATION 2023/2024
DE PRISE EN CHARGE à L'ARRET du CAR SCOLAIRE
PAR AUTRE PERSONNE que le REPRESENTANT LEGAL

A retourner avant le 30 juin 2023
par mail à contact@ccvalguiers.fr
ou par courrier (CC Val Guiers
585 Route de Tramonet 73330
Belmont-Tramonet)

*Ce document est **obligatoire** et doit être rempli à chaque rentrée scolaire pour les élèves âgés de moins de 6 ans.
Sans celui-ci, votre enfant ne sera pas autorisé à descendre du car et sera ramené à l'école ou à la mairie.
A retourner à la CC Val Guiers avant le 30 juin 2023.*

Je soussigné(e)

Représentant légal de(s) enfant(s)

Scolarisé(s) à l'école de :

Autorise les personnes **MAJEURES** suivantes à prendre en charge mon ou mes enfants à l'arrêt du car :

-
-
-
-
-
-

Fait à, le

Signature